

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 381/6° L portant virement de chapitre à chapitre sur l'exercice 1967 (budget local)

n° 381/6° L

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCALDate de publication
30 mai 1967Numéro JO
n° 7 du 01/07/1967Date du numéro
1 juillet 1967

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret. du 18 juin 1884 : Vu l'arrêté n° 59 du 10 janvier 1964 rendant exécutoire la délibération n° 22/1, du 9 janvier 1964 de l'Assemblée Territoriale portant adoption du budget du Service local pour l'exercice 1964

Le Conseil de Gouvernement entendu dans sa séance du 26 mai 1967,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est autorisé au budget du Service local pour l'exercice 1967 les virements de crédits de chapitre à chapitre ci-après : Du chapitre : 9-6-3 « Services communs, matériel» 2:000.000 Au chapitre : 5-2 « Conseil de Gouvernement, matériel» 2.000.000 2.000.000

Pour le Président de la Commission permanente de l'Assemblée Territoriale, en mission: MOHAMED BOURHAN AB-DALLAH. Le Secrétaire de la Commission permanente de l'Assemblée Territoriale, MOHAMED ALI CHIRDON.